

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal du 27 mars**  
**2006**

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2006**

Vote : Pour à l'unanimité

**II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE**

- 1 – Contrat avec Bluestuff Productions pour un montant de 2361,96 Euros T.T.C pour le **concert avec Yvan Marc** du 17 février 2006.
- 2 – Contrat avec les clowns « Poil de Carotte, titi et titinette » pour un montant total de 520,02 Euros T.T.C. pour le spectacle jeune public du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2006.
- 3 – Contrat avec le « Quartet Emmanuel Moreau » pour un montant de 1300 Euros T.T.C. pour le concert du Samedi 25 mars 2006 dans le cadre du week-end musical et du **festival jazz Auvergne**.
- 4 – Contrat avec l'Orchestre EDELWEISS pour un montant de 150 Euros T.T.C. pour une après-midi dansante le 25 janvier 2006.
- 5 – Contrat avec La Coopérative de Mai pour un montant de 2637,50 Euros T.T.C. pour un spectacle « **63 Tour Vol 3** » du vendredi 3 mars 2006.
- 6 – Contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Bisio et Associés relatif à la modification des travaux à réaliser dans le cadre du programme de voirie .
- 7 – Convention avec la C.C.P.C relative à l'intervention de l'**Association DETOURS** pour la commune de Courpière pour un montant de 146,50 Euros par jour d'intervention pour 70 journées.
- 8 – Acquisition auprès du Conseil Général du Puy-De-Dôme d'un véhicule Renault Clio immatriculé 5062 VZ 63 pour un montant de 400 Euros T.T.C pour le service propreté de la ville .
- 9 – Convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne concernant l'attribution de l'aide financière de l'agence d'un montant de 3966,50 Euros pour la réalisation de l'**étude de destination des boues de la station d'épuration**.
- 10 – Convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne concernant l'attribution de l'aide financière de l'agence d'un montant de 19997,50 Euros pour la réalisation de l'étude diagnostique d'assainissement.
- 11 – Convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne concernant l'attribution de l'aide financière de l'agence d'un montant de 2354,65 Euros pour la réalisation de la mise en place de deux compteurs généraux au réservoir des 4 Vents.
- 12 – Convention de formation simplifiée avec la SARL ACT/Formation pour un montant de 2109 Euros relative à l'action de formation « **CAP Opérateur Projectionniste** » d'une durée de 105 heures soit 3 semaines.
- 13 – Convention de fourrière de l'**Association Protectrice des Animaux du Puy-De-Dôme (APA)** pour un montant annuel de 1153 Euros pour la base d'un nombre d'habitants à raison de 0,25 Euros/habitant.
- 14 – Signature d'un avenant au bail du local du **Relais d'Assistants Maternelles (RAM)** avec la Communauté de Communes du Pays de Courpière.

**III – AFFAIRES GENERALES**

**III / 1 – OBJET : APPROBATION ADHESIONS DE NOUVELLES COMMUNES A L'EPF-SMAF.**

*Les communes de FAYET-RONAYE et SAINT DIERY et La Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY.*

Vote : Pour à l'unanimité.

**III / 2 – OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPF-SMAF.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**III / 3 – OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE PILOTAGE, D'HYGIENE ET DE SECURITE.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**III / 4 – OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**III / 5 – OBJET : ELECTION DE LA ROSIERE 2006.**

Vu les sept candidatures enregistrées ,  
**Au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin** : Mademoiselle **BOYER Angélique** est élue à la majorité Rosière 2006.

**IV – AFFAIRES DU PERSONNEL**

**Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents :**

**IV / 1 – OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ER</sup> CLASSE.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**IV / 2 – OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**IV / 3 – OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**IV / 4 – OBJET : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL 2006.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**V – AFFAIRES FINANCIERES**

**V / 1 – OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005 (BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).**

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de **Madame Jeannine SUAREZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe**

■ **Approbation du compte administratif 2005 – Budget commune.**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2005 arrêté par un résultat de clôture net de **1 099 265,18 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

■ **Approbation du compte administratif 2005 – Budget eau.**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2005 arrêté par un résultat de clôture net de **76 106,01 € d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

■ **Approbation du compte administratif 2005 – Budget assainissement.**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2005 arrêté par un résultat de clôture net de **122 930,13€ d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

■ **Approbation du compte administratif 2005 – Budget régie du cinéma.**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2005 arrêté par un résultat de clôture net de **4 581,09€ d'excédents.**

Vote : Pour à l'unanimité.

**V / 2 – OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2005 (BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).**

**1) Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives.

4) **Statue** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**V / 3 – OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2005 (BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).**

■ **Affectation des résultats exercice 2005 – Budget commune**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 198 097,74 € et un déficit d'investissement de 98 832,56 €,

- **Procède** à l'affectation des résultats de 2005 au budget primitif 2006 de la façon suivante :

Investissement : au 001 'Déficits d'investissement reportés' pour 98 832,56 Euros

au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 598 832,56 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 599 265,18 Euros

**Vote** : Pour à l'unanimité.

■ **Affectation des résultats exercice 2005 – Budget eau.**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 49 759,74 € et un excédent d'investissement de 26 346,27 €,

- **Procède** à l'affectation des résultats de 2005 au budget primitif 2006 de la façon suivante :

Investissement : au 001 'Excédents d'investissement reportés' pour 26 346,27 Euros.

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 49 759,74 Euros.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

■ **Affectation des résultats exercice 2005 – Budget assainissement**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 91 415,24 € et un excédent d'investissement de 31 514,89 €,

- **Procède** à l'affectation des résultats de 2005 au budget primitif 2006 de la façon suivante :

Investissement : au 001 'Excédents d'investissement reportés' pour 31 514,89 Euros

au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 91 415,24 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 0,00 Euros

**Vote** : Pour à l'unanimité.

■ **Affectation des résultats exercice 2005 – Budget régie du cinéma.**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 4 551,09 € et un excédent d'investissement de 30,00 €,

- **Procède** à l'affectation des résultats de 2005 au budget primitif 2006 de la façon suivante :

Investissement : au 001 'Excédents d'investissement reportés' pour 30,00 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 4 551,09 Euros

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**V / 4 – OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2006.**

- **Adopte** les taux de fiscalité inchangés pour l'année 2006 ainsi que le produit attendu.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2005	11.18 %	17.81 %	59.90 %
Bases notifiées 2006	4.485.000€	4.733.000 €	58.200€
Taux 2006	11.18 %	17.81 %	59.90 %
Produit 2006	501.423€	842.947€	34.862€

**Vote** : Pour à l'unanimité.

**V / 5 – OBJET : REVISION DES TARIFS DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2006.**

Considérant une évolution prévisible de 1,8% de l'inflation pour 2006,

DESIGNATIONS	TARIF 2005	TARIF 2006
<b>Abonnés de la commune de COURPIERE</b>		
1) Redevance annuelle d'abonnement au compteur - lorsque la consommation sera inférieure à 1.000 m <sup>3</sup>	38,85	38,85
2) Prix au mètre cube	0,65	0,69
Taux de la redevance de l'assainissement (m <sup>3</sup> d'eau consommée)	1,11	1.16

**Vote** : Pour : 21

Contre : 6

**V / 6 – OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2006 (PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, REGIE CINEMA).**

■ **Budget primitif 2006 – Budget commune.**

**Vote** : Pour : 21

Contre : 6

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à **3 692 520,18 €**

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à **3 166 773,22€**

■ **Budget primitif 2006 – Budget eau.**

**Vote** : Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : 4

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à **348 619,74€**

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à **383 949,33€**

■ **Budget primitif 2006 – Budget assainissement**

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à **258 307,83€**

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à **393 297,96€**

**Vote** : Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 5

■ **Budget primitif 2006 – Budget régie du cinéma**

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à **56 951,09€**

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à **2 030,00€**

**Vote** : Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 5

**V / 7 – OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2006 AUX ASSOCIATIONS.**

Evolution en moyenne de 2% des subventions aux associations .

ASSOCIATION	MONTANT
ACIAC	459,00
ACVB	326,00
AINES DE LA DORE	388,00
AMICALE DU MEGAIN	158,00
AMICALE PHILATELIQUE	158,00

AMIS DE LIMARIE	158,00
ANCIENS D'AFN	158,00
ARC EN CIEL	158,00
ART CULTURE ET PATRIMOINE	158,00
A.I.A.	75 885,00
AUTRES	15 236,00
AVT GARDE GYM SPORTIVE ET ART	250,00
BIBLIOTHEQUE ECOLE PUBLIQUE	337,00
BOXING CLUB	352,00
BOXING CLUB CHALLENGE ALEJO	200,00
CAC FONCTIONNEMENT	1 734,00
CAC ROSIERE	18 000,00
CIBI ABEILLE	158,00
CLUB ACCORDEON	326,00
CLUB MINERALOGIQUE	158,00
COMITE DE JUMELAGE	1 020,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	10 550,00
COMPAGNIE HELENA	550,00
CONFEDERATION DU LOGEMENT	158,00
CONJOINT SURVIVANT	158,00
CTR ENTENTE RUGBY	600,00
DOMISOL ECOLE DE MUSIQUE FONCTIONNEMENT	2 000,00
ECURIE CHIGNORE	204,00
FNACA	158,00
FOYER LAIC	3 650,00
GYM TONIC	158,00
JOIE DE VIVRE SANS ALCOOL	158,00
LA CLEF	158,00
LA RUCHE ANIMATION MAISON DE RETRAITE	240,00
LES CAMPAROS	204,00
LES CANOTIERS	326,00
LES DOIGTS AGILES	158,00
MARCHE DU COUCOU CAMPAROS	150,00
ŒUVRES PUPILLES ORPHELINS SAPEURS POMPIERS	173,00
OSC	300,00
PAYS DE COURTESSERRE	158,00
PETANQUE DE LIMARIE	230,00
PETANQUE DU FOIRAIL	230,00
RALLYE DES MONTS DOME ECURIE CHIGNORE	200,00
RAVALEMENT DE FACADES	10 000,00
RESTOS DU CŒUR	357,00
SOCIETE DE CHASSE	510,00
SOCIETE DE PECHE	510,00
Société de boules	230,00
TEAM DORE EVASION	342,00
TENNIS CLUB	500,00
UNION DES SAPEURS POMPIERS	3 520,00
USC	9 925,00
USC TOURNOI DE MOINS DE 13 ANS	300,00
VIEILLES SOUPAPES	158,00
<b>TOTAL :</b>	<b>163 000,00</b>

**Vote :** Pour : 23

Ne prennent pas part au vote : 4

(R.Lavest, E.Fargevieille, P.Fonlupt, C.Mazellier).

#### **V / 8 – OBJET : FIXATION DES TARIFS 2006 –COPIE PHOTOCOPIEUR ET DUPLICOPIEUR.**

Correspondant au coût réel des frais à la charge de la collectivité et à l'attention exclusive des organismes partenaires de la commune qui en font la demande à compter du 31 mars 2006 :

**Vote :** Pour à l'unanimité.

#### **V / 9 – OBJET : FIXATION DES TARIFS 2006 – LOCATION DES GITES DE COURTESSERRE.**

**Vote :** Pour à l'unanimité.

#### **VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX**

##### **VI / 1 – OBJET : POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)**

##### **VI / 2 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PRODUIT DES AMENDES.**

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière pris en charge par le Conseil Général, la Commune de Courpière souhaite réaliser un programme d'aménagement pour :

- Dans le **quartier de la Prairie Martel et de**

**Lasthioulas bas**, installation de deux abribus pour le ramassage scolaire dans le cadre d'une nouvelle desserte et la création du zone 30 en vue d'une sécurisation piétonne dans un secteur d'habitat individuel.

**Coût Prévisionnel : 11300€ H.T.**

**Vote :** Pour à l'unanimité.

##### **VI / 3 – OBJET : APPROBATION DES PERMIS DE DEMOLIR DES IMMEUBLES – 39 AVENUE DE THIERS ET 1 AVENUE FOCH.**

Dans le cadre du projet d'aménagement communal en vue de l'amélioration du fonctionnement urbain et les perceptions de la ville et suite à l'acquisition de ces deux immeubles , la commune projette de les démolir. Il est nécessaire d'instruire les dossiers de permis de démolir par les services de la D.D.E. de Thiers,

Pour ce faire, il est obligatoire que le conseil municipal autorise le Maire à déposer les permis de démolition.

**Vote :** Pour à l'unanimité.

##### **VI / 4 – OBJET : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC S.I.E.G. AERIEN AVENUE DE THIERS.**

Pour une participation communale H.T. auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme à **8940** Euros.

**Vote :** Pour à l'unanimité

##### **VI / 5 – OBJET : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC S.I.E.G. COMPLEMENT DANS LES VILLAGES ET DANS LA ZONE DE LAGAT.**

Pour une participation communale H.T. auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme à **8344** Euros.

**Vote :** Pour à l'unanimité.

#### **VII – AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES**

##### **VII / 1 – OBJET : TARIFS DES DROITS D'ENTREE – BILLETTERIE REGIE DES SPECTACLES ET ANIMATIONS.**

A l'occasion de l'organisation du concert Hip-Hop qui se déroulera pour les vacances de Pâques à COURPIERE.

**Vote :** Pour : 26 Abstention : 1

##### **VII / 2 – OBJET : PRISE EN CHARGE DES SEANCES DE CINEMA POUR LES PARTICIPANTS AU WEEK-END MUSICAL – FILM BRASILEIRINHO.**

**Vote :** Pour à l'unanimité.

### VIII – QUESTIONS DIVERSES

#### VIII / 1 – OBJET : PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'IMMEUBLE SIS 10 AVENUE DE LA GARE, CADASTRE BR 254 ET 255

Dans le cadre du soutien au commerce local, la commune se propose de signer une convention avec l'EPF-SMAF autorisant la commune :

- 1) à réaliser les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée.
- 2) à consentir un bail précaire et révocable selon les conditions d'amortissement du bâtiment et des travaux.

Le montant des travaux a été estimé à 20 473,83 Euros et que l'acquisition a été réalisée pour un montant de 15 000 Euros permettant de fixer un loyer de

253,65 Euros par mois avec un financement sur 10 ans.

**Vote :** Pour : 25 Contre : 1 Abstention : 1

#### VIII / 2 – OBJET : RACHAT AUPRES DE L'EPF-SMAF DE L'IMMEUBLE CADASTRE BR 254 ET 255 10 AV DE LA GARE

La convention provisoire passée avec l'EPF SMAF permettra à la commune de procéder à l'affectation provisoire du bâtiment jusqu'au rachat,

La transaction a été réalisée par l'EPF SMAF pour le compte de la Commune par acte notarié et frais non compris, pour un montant de 15 000 Euros au total. **Accepte** le rachat auprès de l'EPF SMAF de l'immeuble cadastré BR 254 ET 255 pour un montant d'acquisition initial de 15000 € (hors frais et hors annuité).

**Vote :** Pour : 25 Contre : 1 Abstention : 1

#### VIII / 3 – OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME.

Pour procéder à la réalisation d'opérations de classement des archives municipales.

**Vote :** Pour : 21 Contre : 5 Abstention : 1

#### VIII / 4 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE GLOBALE DE MISE EN VALEUR DU SITE CAMPING-PISCINE AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL.

Considérant que les premières estimations financières de cette étude pré-opérationnelle font apparaître un coût estimatif total de :- **Plan topographie du site :**

8 000 € H.T.

- **Frais d'étude** (comprenant l'étude

Préalable, expertise économique,

Etude architecturale et d'aménagement) 30 000 € H.T.

**Soit un total de 38 000 € H.T.**

Considérant que le Conseil Général contribue financièrement aux études de définition pré-opérationnelle à la hauteur de 50 % du montant H.T. , ainsi que le Conseil Régional.

**Vote :** Pour à l'unanimité.

#### VIII / 5 – OBJET : VŒU CONCERNANT LES FINANCES LOCALES.

Dans la loi de finances 2006, le gouvernement a décidé de nouvelles atteintes à l'autonomie financière des collectivités locales, à leur possibilité de répondre aux besoins de leurs administrés.

C'est en particulier le cas de la taxe professionnelle plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée contrairement aux engagements de l'Etat et qui organise le transfert de fiscalité sur les ménages.

Cela aura pour conséquence d'obliger la communauté de communes à voter de nouvelles taxes fiscales.

Avec toutes les associations d'élus, le Conseil Municipal de Courpière demande au gouvernement de revoir les dispositions fiscales en faveur des collectivités territoriales créatrices d'investissement et donc d'emploi, en faveur des territoires les plus fragiles.

Au lieu de ponctionner toujours plus la fiscalité des ménages, le gouvernement devrait s'orienter vers des taxations nouvelles touchant la spéculation boursière et les très importants bénéficiaires qu'elle dégage.

Comme l'a déclaré l'Association des Maires de France, les finances locales ne doivent pas être une variable d'ajustement de la politique gouvernementale.

**Vote :** Pour : 21 Ne prennent pas part au vote : 6

#### VIII / 6 – OBJET : ACCEPTATION INDEMNISATION SINISTRE

Le 30 décembre 2005, un véhicule a endommagé une clôture et des lampadaires sur la RD 906.

Le conseil valide l'indemnisation par les assurances MMA , agence de THIERS , assureur de la VILLE pour un montant de 9 602 Euros T.T.C., hors vétusté récupérable.

**Vote :** Pour à l'unanimité.

### INVESTISSEMENTS 2006

PROGRAMME	2006
Ilot de l'Antiquité	80 000,00
Espace Jean Couzon	1 200 000,00
Avenue de la Gare	60 000,00
Eglise, monuments	
Etude architecturale	24 820,00
Eglise de courtesserre	20 000,00 €
Divers bâtiments	48 500,00
chauffage Vieux travailleurs	1 500,00
aménag. Intér. Ateliers	
commerce av; gare	
Cimetière	40000
cimetière tx en régie	16000
Bibliothèque	
informatique	16211
PAB PLU	14 639,00
Piscine/Camping	35 000,00
Prévention routière	12 000,00
Etude structure petite enfance	20000
Cinéma (sonorisation et dérouleur)	10000
Amenagement Ateliers Municipaux	48 000,00
Informatique	7 000,00
Véhicules	10 000,00
Matériel ateliers	5 000,00
Eclairage public	32 000,00
Mobilier, équipements municipaux	10000
Nouveau site internet	3 500,00
voirie 2005	92 000,00
Avenue de Thiers	350 000,00
le château	18 000,00
Terrain multisports Hospice	200
structuration des chemins	22 900,00
Nouvelle trésorerie	20000
Réaménagement Parc LASDONNAS	20 000,00
acquisitions foncières (EPF -SMAF)	19 200,00
ETUDE ZAC	30 000,00
ZPPAUP	12 000,00
fleurissement	10 000,00
Démolitions maisons Foch et Bonhomme	40 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 348 470,00</b>